

Au sieur Geiren
ce fils. Monsieur;

N. 374
A Londres le 7. Avril 1664.
26. Mill.

Je suis tout surpris de voir que dans vostre lettre
du 27. il n'est point mention de la rinde
du 17. Elle a été recommandée au Sr. Charas; qui
est assez zélé pour le service de S. A. je ne scaurois
douter que soit ou tard il n'aye eu soin de vous faire
avoir ladite lettre. Vous y aurez donc trouvé, j'espère,
la solution de que vous attendiez sur le principal
des deux premiers Articles qui vous occupent, sçavoir
celuy de la Monnoye, laquelle il importe extrêmement
de voir établie tacitement par un seul Arrêt
de la teneur que je vous ay marquée; sur laquelle
j'insiste d'autant plus, par ce que Messieurs du
Conseil l'ont fort approuvée. Je vous en recommande
donc la poursuite de nouveau, et pour le rendre de
vostre satisfaction satisfait, ibi quo potestis; car enfin
on voit bien que tout n'aboutira qu'à s'opposer,
faisant ou à faire. Je ne scais toutefois, si ce que
quelque Monsieur d'Orange de la retraite de Briderid
ne par de ce que M. de Pizoni j'a dit et fait.
Je vous envoie une copie de la lettre où cela s'explique
afin que vous ayez sujet d'illustrer le monde
par de la sur le ~~quel~~ par beaux discours que
vous y trouverez de M. de Gaur et d'autres; ou celui
qui parle de mes demerchez avec M. de Simon et
notable. Ne faites point scrupule de lui communiquer
cette article. Il se vira volontiers, et ne se d'elenda
par tant mes d'ami qu'il me vusste de voir recevoir
de bonne part les offres de mon très humble
service, que ~~passerai~~ ^{je vous prie de lui proposer} l'honneur de
aller présider en personne, me trouvant à bout d'une
negociation d'importance que j'ay conduite icy avec
le succès qu'on a désiré. Je vous baise les mains et suis
vostre humble serviteur

Je ne puis m'empêcher de vous supplier avec un
supplicat de m'adresser de vous de l'argent
pour aller à la Cour de France. Je m'informe de
ce que vous en ferez. Je vous prie de m'en
faire un peu de temps en temps. Je vous prie
de m'en faire un peu de temps en temps.

Vous, comme ma lettre si importante ne vous a été rendue
que fort longtemps après sa date; de quoy je suis fort ennuyé.
On assure que si vous l'eussiez eue plus tost, vous eussiez mis
plus a obtenir l'Arrest du Roy dans la forme souhaitée.
Par pour ce qui regarde solution de ce que vous m'avez
colligé a fait, à cela il auroit pu être satisfait avec un
non obstat l'Arrest du Roy en date de qui se tient cour
par la Prévost, ou quelque chose de semblable. mais puis
que je voy que déjà la cloche est fondue sur son de ferme,
il faudra voir comment il aura lieu à ces ^{mesures} de
partir, n'estant pas chose bien aise de les faire demorder.

Je vous rends grands très-tiers, Monsieur, de la
part de vos belles Entendues & Audiences. Les excellentes
saintes, si je ne voyois, et avec admiration, que la fraie
d'or. A par tout l'œuvre à la porte, sur quoy je m'attends
que vos autres Entendues n'avez pas manqué de gloire
doctement.